

Conseil Municipal du Mardi 28 Mai 2024 à 19 heures

Ordre du jour

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 30 AVRIL 2024 :

FINANCES :

2024-28. TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2024 :

**2024-29. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) - ACTUALISATION
DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2025 :**

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur le Maire propose de désigner

en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 30 AVRIL 2024 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du mardi 30 avril 2024.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

FINANCES :

2024-28. TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2024 :

Madame Anne PELLÉ, Adjointe déléguée aux Finances, informe le Conseil Municipal que l'indice du prix à la consommation INSEE (référence mars 2024) affiche une moyenne sur un an de + 2,3 %.

Il est proposé de revaloriser les tarifs municipaux, applicables au 1^{er} septembre 2024 à hauteur de 2,5 %.

CLASSES DE DECOUVERTES :

Madame PELLÉ rappelle que sont considérés classes de découvertes tout séjour organisé par un établissement scolaire et d'une durée minimale de 5 jours avec des nuitées.

Pour rappel, la délibération du 18 décembre 2023 a modifié les conditions d'attribution et limite la participation aux séjours dans un cadre scolaire avec convention, qu'ils soient liés à un séjour linguistique, culturel ou sportif.

Le montant pris en charge sera une participation de la commune d'Ormes calculée sur la base du coût du séjour sur lequel la commune prend en charge une partie fixe à hauteur de 25 % puis l'application du quotient familial sur la partie restant à la charge de la famille dans la limite de 300 € par année scolaire.

Supérieur à	2 872	0	A1	100,00 %
Compris entre	1 610	2 871	A2	92,00 %
Compris entre	1 254	1 609	B	83,00 %
Compris entre	1 095	1 253	C	75,00 %
Compris entre	940	1 094	D	67,00 %
Compris entre	817	939	E1	59,00 %
Compris entre	781	816	E2	59,00 %
Compris entre	624	780	F	50,00 %
Compris entre	468	623	G	42,00 %
Compris entre	310	467	H	33,00 %
Inférieur à	0	309	I	25,00 %

Ces dispositions s'appliquent également aux enfants d'Ormes scolarisés en élémentaire et en maternelle dans d'autres communes, ainsi que les élèves de l'enseignement privé.

RESTAURANT SCOLAIRE :

Proposition de tarifs de restauration scolaire applicables au 1^{er} septembre 2024, classe ULIS incluse :

Pour rappel, depuis septembre 2019, la commune d'Ormes accueille des enfants en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) ; certains résident à l'extérieur de la commune.

Le Conseil Municipal a approuvé les tarifs du restaurant scolaire et l'application du quotient familial comme pour les enfants ormois qui fréquentent le restaurant scolaire.

Montant du quotient	Quotient	Participation des familles	Tarifs	Enfants allergiques
			2024-2025	
Supérieur à 2 872 €	A1	100%	4,35 €	1,45 €
Compris entre 1 610 € et 2 871 €	A2	92%	3,99 €	1,32 €
Compris entre 1 254 € et 1 609 €	B	83%	3,63 €	1,21 €
Compris entre 1 095 € et 1 253 €	C	75%	3,27 €	1,09 €
Compris entre 940 € et 1 094 €	D	67%	2,91 €	0,97 €
Compris entre 817 € et 939 €	E1	59%	2,54 €	0,85 €
Compris entre 781 € et 816 €	E2	59%	2,54 €	0,85 €
Compris entre 624 € et 780 €	F	50%	2,17 €	0,73 €
Compris entre 468 € et 623 €	G	42%	1,81 €	0,62 €
Compris entre 310 € et 467 €	H	33%	1,45 €	0,49 €
Inférieur à 309 €	I	25%	1,10 €	0,37 €

		Tarifs 2024-2025	Enfants allergiques
Enfants extérieurs	125,00%	5,43 €	1,67 €
Adultes autorisés		5,37 €	0,00 €
Repas occasionnels Ormois		5,02 €	1,67 €
Repas occasionnels pour les enfants extérieurs		6,02 €	2,00 €

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :

Madame PELLÉ présente les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement avec une proposition d'augmentation de 2,5 %.

Journée entière : Mercredi et vacances scolaires :

Année 2024/2025				
Montant du quotient	Quotient	Participation des familles	Enfants allergiques : Participation des familles	Nuitées à la Canaudière
Supérieur à 2 872 €	A1	17,17 €	14,29 €	3,47 €
Compris entre 1 610 € et 2 871 €	A2	15,75 €	13,10 €	3,47 €
Compris entre 1 254 € et 1 609 €	B	14,33 €	11,93 €	2,30 €
Compris entre 1 095 € et 1 253 €	C	12,93 €	10,73 €	2,30 €
Compris entre 940 € et 1 094 €	D	11,51 €	9,55 €	2,30 €
Compris entre 817 € et 939 €	E1	9,65 €	8,37 €	1,15 €

Compris entre 781 € et 816 €	E2	6,47 €	5,84 €	1,15 €
Compris entre 624 € et 780 €	F	5,81 €	4,92 €	1,15 €
Compris entre 468 € et 623 €	G	5,22 €	4,05 €	1,15 €
Compris entre 310 € et 467 €	H	4,56 €	3,13 €	1,15 €
Inférieur à 309 €	I	2,84 €	2,24 €	1,15 €

ENFANT EXTÉRIEUR	Suivant quotient familial + partie fixe de 14 €
ENFANT DE BUCY-SAINT-LIPHARD	Suivant quotient familial + partie fixe de 5 €

Matin (sans repas) :

Tarifs proposés à compter de la rentrée de septembre 2024 :

Mercredi Matin 2024-2025		
Montant du quotient	Quotient	Tarif 2024-2025
Supérieur à 2 872 €	A1	6,20 €
Compris entre 1 610 € et 2 871 €	A2	5,68 €
Compris entre 1 254 € et 1 609 €	B	5,27 €
Compris entre 1 095 € et 1 253 €	C	4,75 €
Compris entre 940 € et 1 094 €	D	4,22 €
Compris entre 817 € et 939 €	E1	3,72 €
Compris entre 781 € et 816 €	E2	3,26 €
Compris entre 624 € et 780 €	F	2,60 €
Compris entre 468 € et 623 €	G	2,02 €
Compris entre 310 € et 467 €	H	1,38 €
Inférieur à 309 €	I	0,77 €

ENFANT EXTÉRIEUR	Suivant quotient familial + partie fixe de 10 €
ENFANT DE BUCY-SAINT-LIPHARD	Suivant quotient familial + partie fixe de 3,50 €

MINI-CAMPS ET SÉJOURS ENFANTS ET PRÉADOLESCENTS :

Madame PELLÉ propose au Conseil Municipal d'appliquer à compter du 1^{er} septembre 2024, le principe suivant :

- Participation fixe de la commune de 25 % sur coût réel du séjour pour tous les enfants habitants Ormes ;
- Le reste du coût du séjour est réparti entre la famille et la commune en application du quotient familial :

Le coût réel du séjour sera appliqué aux enfants hors commune.

2024-2025 :

Montant du quotient	Quotient	Participation des familles
Supérieur à 2 872 €	A1	100 %
Compris entre 1 610 € et 2 871 €	A2	92 %
Compris entre 1 254 € et 1 609 €	B	83 %
Compris entre 1 095 € et 1 253 €	C	75 %
Compris entre 940 € et 1 094 €	D	67 %
Compris entre 817 € et 939 €	E1	59 %
Compris entre 781 € et 816 €	E2	59 %
Compris entre 624 € et 780 €	F	50 %
Compris entre 468 € et 623 €	G	42 %
Compris entre 310 € et 467 €	H	33 %
Inférieur à 309 €	I	25 %

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE :

Tarifs proposés à compter de la rentrée de septembre 2024 :

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN :

2024-2025

MONTANT DU QUOTIENT	QUOTIENT	PARTICIPATION DES FAMILLES
Supérieur à 2 872 €	A1	1,88 €
Compris entre 1 610 € et 2 871 €	A2	1,73 €
Compris entre 1 254 € et 1 609 €	B	1,58 €
Compris entre 1 095 € et 1 253 €	C	1,58 €
Compris entre 940 € et 1 094 €	D	1,58 €
Compris entre 817 € et 939 €	E1	1,40 €
Compris entre 781 € et 816 €	E2	1,40 €
Compris entre 624 € et 780 €	F	1,40 €
Compris entre 468 € et 623 €	G	1,40 €
Compris entre 310 € et 467 €	H	1,40 €
Inférieur à 309 €	I	1,40 €
	EXT	1,88 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR :

2024-2025

MONTANT DU QUOTIENT	QUOTIENT	PARTICIPATION DES FAMILLES
Supérieur à 2 872 €	A1	3,30 €
Compris entre 1 610 € et 2 871 €	A2	3,03 €
Compris entre 1 254 € et 1 609 €	B	2,78 €
Compris entre 1 095 € et 1 253 €	C	2,78 €
Compris entre 940 € et 1 094 €	D	2,78 €

Compris entre 817 € et 939 €	E1	2,53 €
Compris entre 781 € et 816 €	E2	2,53 €
Compris entre 624 € et 780 €	F	2,53 €
Compris entre 468 € et 623 €	G	2,53 €
Compris entre 310 € et 467 €	H	2,53 €
Inférieur à 309 €	I	2,53 €
	EXT	3,30 €

ACTIVITÉS DU CLUB ADOS (COLLÉGIENS) :

Madame PELLÉ propose au Conseil Municipal d'appliquer les nouvelles tranches du quotient et la participation des familles suivantes :

Tarifs proposés à compter de la rentrée de septembre 2024 :

Tarifs club ados collégiens :

Année 2024/2025			
Montant du quotient	Quotient	Participation	
		des familles par journée d'activité	Nuitées au club ado
Supérieur à 2 872 €	A1	23,41 €	3,47 €
Compris entre 1 610 € et 2 871 €	A2	21,48 €	3,47 €
Compris entre 1 254 € et 1 609 €	B	19,54 €	2,30 €
Compris entre 1 095 € et 1 253 €	C	17,60 €	2,30 €
Compris entre 940 € et 1 094 €	D	15,67 €	2,30 €
Compris entre 817 € et 939 €	E1	10,78 €	1,15 €
Compris entre 781 € et 816 €	E2	7,64 €	1,15 €
Compris entre 624 € et 780 €	F	6,82 €	1,15 €
Compris entre 468 € et 623 €	G	5,91 €	1,15 €
Compris entre 310 € et 467 €	H	5,11 €	1,15 €
Inférieur à 309 €	I	4,32 €	1,15 €

ENFANT EXTÉRIEUR	Suivant quotient familial + partie fixe de 10 €
ENFANT DE BUCY-SAINT-LIPHARD	Suivant quotient familial + partie fixe de 3,50 €

TARIFS DES SORTIES ORGANISÉES PAR LE SERVICE JEUNESSE :

Le service Jeunesse propose pendant les vacances scolaires, aux jeunes Ormois, de nombreuses sorties.

Madame PELLÉ propose de fixer le prix de ces sorties suivant le principe des classes de découvertes en précisant toutefois les points suivants :

- Tous les frais liés au transport seront pris en charge en totalité par la commune ;
- L'entrée et les divers frais des accompagnateurs seront pris en charge par la commune ;
- Les frais de repas sont à la charge de la famille ;
- Participation fixe de la commune de 25 % sur le prix de l'entrée pour tous les jeunes de 14 à 17 ans habitants Ormes ou enfants du personnel communal ;

- Le reste du coût de la journée est réparti entre la famille et la commune en application du quotient familial :

Tarifs proposés à compter de la rentrée de septembre 2024 :

Quotients 2024 :

Montant du quotient	Fourchette basse	Fourchette haute	Quotient	% de participation des familles
Supérieur à	2 872	0	A1	100,00 %
Compris entre	1 610	2 871	A2	92,00 %
Compris entre	1 254	1 609	B	83,00 %
Compris entre	1 095	1 253	C	75,00 %
Compris entre	940	1 094	D	67,00 %
Compris entre	817	939	E1	59,00 %
Compris entre	781	816	E2	59,00 %
Compris entre	624	780	F	50,00 %
Compris entre	468	623	G	42,00 %
Compris entre	310	467	H	33,00 %
Inférieur à	0	309	I	25,00 %

LOCATION DE SALLES :

Madame PELLÉ indique que les tarifs municipaux sont applicables au 1^{er} septembre 2024.

Location de la salle François Rabelais :

	2024/2025
Personnel communal, élus et associations d'Ormes*	Gratuit
Particuliers Ormois :	
Salle	288,00 €
Bar + cuisine	143,00 €
Forfait week-end	641,00 €
Entreprises et CE d'Ormes :	
Salle	358,00 €
Bar + cuisine	180,00 €
Forfait week-end	804,00 €

Particuliers, entreprises et associations hors commune :	
Salle	575,00 €
Bar + cuisine	288,00 €
Forfait week-end	1 286,00 €
Caution dans tous les cas	1 000,00 €
Préparation de la salle la veille	86,00 €

Location de La Canaudière :

	2024/2025
Personnel communal, élus et associations d'Ormes*	Gratuit
Particuliers Ormois :	
Salle	288,00 €
Hall + cuisine	143,00 €
Forfait week-end	641,00 €
Préau + Hall/cuisine	143,00 €
Préau + WC extérieur/Frigo	95,00 €
Entreprises d'Ormes :	
Salle	358,00 €
Hall + cuisine	180,00 €
Forfait week-end	804,00 €
Préau + Hall/cuisine	180,00 €
Préau + WC extérieur/Frigo	151,00 €
Particuliers, entreprises et associations hors commune :	
Salle	575,00 €
Hall + cuisine	288,00 €
Forfait week-end	1 286,00 €
Préau + Hall/cuisine	288,00 €
Préau + WC extérieur/Frigo	237,00 €
Caution dans tous les cas	1 000,00 €
Préparation de la salle la veille	86,00 €

* Madame PELLÉ rappelle que par délibération du 22 mars 2000, il avait été décidé d'accorder la gratuité des deux salles aux associations d'Ormes subventionnées.

Madame PELLÉ rappelle que par délibération du 22 décembre 2004 il a été décidé d'étendre cette gratuité à toutes les associations dont le siège social est à Ormes.

Madame PELLÉ rappelle que par délibération du 29 novembre 2011, il avait été décidé la mise à disposition gratuite des salles municipales au profit des agents municipaux et élus dans la limite d'une fois tous les deux ans par famille.

Au-delà de cette limite, le tarif applicable pour les agents municipaux ou les élus ne résidant pas à Ormes est celui des habitants d'Ormes.

L'assurance de la salle reste à la charge du locataire et la rédaction d'une convention est maintenue.

CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM :

Cimetières communaux - Prix des concessions :

Cimetières pleine terre :

Durée de la concession	2024/2025
15 ans	43,00 €
30 ans	87,00 €
50 ans	115,00 €

Cimetières caveaux :

Durée concession	Caveau 2 places
15 ans	573,00 €
30 ans	1 143,00 €
50 ans	1 716,00 €
Durée concession	Caveau 3 places
15 ans	714,00 €
30 ans	1 286,00 €
50 ans	1 876,00 €

Columbarium :

Durée de la concession	2024/2025
15 ans	350,00 €
30 ans	702,00 €
50 ans	1 172,00 €

TARIFS DIVERS :

Vente de bois - La Canaudière :

Vente de bois coupé par les employés municipaux pour le compte des particuliers :

Par stère coupé en un mètre à prendre sur place :	2024/2025
Bouleau et bois blanc	18,50 €
Chêne et charme	45,10 €

Vente de bois sur pied (le stère) :	2024/2025
Bouleau et bois blanc	4,10 €
Chêne et charme (bois dur)	15,40 €

LOCATION DE MATÉRIEL :

Matériel	2024/2025
Table	5,40 €
Chaise	1,15 €
Banc	2,25 €
Tente	23,90 €
Caution	100,00 €

La location du matériel énuméré ci-dessus est gratuite pour les agents de la commune et les élus.

Il est précisé que la location du matériel sera soumise aux conditions particulières suivantes :

- Location aux seuls particuliers habitant à Ormes ;
- Pas de location pour la grande tente de 96 m² qui nécessite des moyens en personnel trop importants (8 personnes et environ 2 heures 30 de travail pour le montage et 2 heures pour le démontage) ;
- Limitation en nombre des chaises et des tables, dont le prêt reste au niveau familial ;
- Le Montant minimum de facturation sera de 15 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- Le barème du quotient familial à compter du 1^{er} septembre 2024 ;
- Les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2024.

ÉCOLE DE MUSIQUE :

Madame PELLÉ rappelle un certain nombre d'ajustements des tarifs de l'école de musique voté par délibération le 30 mai 2018 :

- Intégration des inscrits en provenance de Boulay-les-Barres, Bricy, Bucy-Saint-Liphard dans le tarif ormois,
- Intégration des frais d'inscription dans les différentes options proposées,
- Création d'un tarif « parcours personnalisé » incluant un instrument et une pratique collective.

L'augmentation des tarifs de l'école de musique pour 2024 sera proposée à hauteur de 3 %.

ORMOIS, PERSONNEL COMMUNAL, ÉLUS, RÉSIDENTS DES 3B (Boulay-les-Barres, Bricy, Bucy-Saint-Liphard)		2024-2025
ENFANTS :		
Formation musicale ou éveil musical		91,00 €
Cursus complet (formation musicale + instrument + pratique collective)		176,00 €
Cursus complet + 2ème instrument		232,00 €
Parcours personnalisé (instrument + pratique collective)		176,00 €
ADULTES :		
Formation musicale		114,00 €
Cursus complet (formation musicale + instrument + pratique collective)		193,00 €
Cursus complet + 2ème instrument		283,00 €
Parcours personnalisé (instrument + pratique collective)		193,00 €

LOCATION D'INSTRUMENT :	
Forfait par élève	114,00 €

AUTRES COMMUNES :	
ENFANTS :	
Formation musicale ou éveil musical	142,00 €
Cursus complet (formation musicale + instrument + pratique collective)	254,00 €
Cursus complet + 2ème instrument	322,00 €
Parcours personnalisé (instrument + pratique collective)	254,00 €
ADULTES :	
Formation musicale	176,00 €
Cursus complet (formation musicale + instrument + pratique collective)	333,00 €
Cursus complet + 2ème instrument	451,00 €
Parcours personnalisé (instrument + pratique collective)	333,00 €
LOCATION D'INSTRUMENT :	
Forfait par élève	193,00 €

PRATIQUE AMATEURE SEULE :	
Ensembles instrumentaux	63,00 €
Chorale	47,00 €
Harmonie	47,00 €

Réductions et gratuité pour les Ormois :

- Réduction de 40 % au 2^{ème} enfant inscrit ;
- Réduction de 70 % au 3^{ème} enfant inscrit ;
- Gratuité de la scolarité à partir du 4^{ème} enfant inscrit ;
- Réduction de 70 % aux adultes participant à l'orchestre d'Harmonie ;
- Les parents peuvent utiliser les tickets CAF pour régler les cotisations de l'école de Musique.

Madame PELLÉ rappelle que par délibération du 30 juin 2005, il a été décidé d'appliquer au personnel communal et aux Conseillers Municipaux n'habitant pas la commune les mêmes tarifs qu'un Ormois.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le barème des cours de l'école de musique présenté ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024.

2024-29. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) - ACTUALISATION DES TARIFS MAXIMAUX APPLICABLES EN 2025 :

Madame PELLÉ expose :

Les articles L. 2333-6, L. 2333-14 et 15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ainsi que les articles L. 454-39 à L. 454-77 du Code des impositions sur les biens et services fixent les tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France s'élève à 4,80 % pour 2023 (source INSEE).

En conséquence, les tarifs maximaux de la TLPE évoluent en 2025 :

* Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage non numérique) :

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie $\leq 50 \text{ m}^2$
Moins de 50 000 habitants	18,60 €

* Pour les dispositifs publicitaires et pré-enseignes (affichage numérique) :

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie $\leq 50 \text{ m}^2$
Moins de 50 000 habitants	55,70 €

* Tarifs maximaux applicables aux enseignes :

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	$7 \text{ m}^2 < \text{Superficie} \leq 12 \text{ m}^2$	$12 \text{ m}^2 < \text{Superficie} \leq 50 \text{ m}^2$	Superficie $> 50 \text{ m}^2$
Moins de 50 000 habitants	18,60 €	37,10 €	74,20 €

N.B : la superficie ici prise en compte est la somme des superficies des enseignes.

Il convient d'appliquer les tarifs ci-dessus pour la commune d'Ormes à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE :

Aucune nouvelle décision du Maire à présenter ce mois-ci.